

GUIDE
DES MEILLEURES
PRATIQUES

BOIS DE CRD
EN CENTRE DE TRI

GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES

MISE EN VALEUR DES RÉSIDUS DE BOIS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION

2019

REMERCIEMENTS

Le Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec (3R MCDQ) souhaite remercier RECYC-QUÉBEC pour la contribution financière accordée pour la réalisation du présent guide.

Sa réalisation a également été rendue possible grâce aux partenaires financiers dont le logo apparaît sur cette page.

AUTEURS

Sandra **Messih**, biol., M. Sc. Env.
Directrice des opérations, Chamard stratégies environnementales

Mérani **Baril Gilbert**, B. Sc., M. Env.
Chargée de projet, Chamard stratégies environnementales

Claude **Maheux-Picard**, ing., M. Sc. A.
Directrice générale, CTTÉI

Jennifer **Pinna**, DGE, B.A., EHST
Conseillère en économie circulaire, CTTÉI

COLLABORATEURS

Gilles **Bernardin**
Directeur général, 3R MCDQ
Conseiller technique

Sylvain **Martel**
Directeur approvisionnement en bois, Tafisa Canada
Conseiller technique

Isabelle **Pépin**
Directrice des communications, 3R MCDQ

Laurence **Fiset-Sauvageau**, ing. jr
Chargée de projet, CTTÉI

3R MCDQ

1305, rue Brière
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 6E9
450 464-6886
info@3rmcdq.qc.ca | 3rmcdq.qc.ca

Illustrations créées par macrovector (Freepik.com)

ISBN 978-2-9818524-0-3

DÉPÔT LÉGAL – 2019

Bibliothèque et Archives nationales du Québec; Bibliothèque et Archives Canada

CATALOGAGE AVANT PUBLICATION

Titre: Guide des meilleures pratiques : bois de CRD en centre de tri / co-auteurs, Claude Maheux-Picard, Sandra Messih, Mérani Baril Gilbert, Jennifer Pinna ; collaboratrice, Laurence Fiset-Sauvageau.

Noms: Maheux-Picard, Claude, 1972- auteur. | Messih, Sandra, auteur. | Baril Gilbert, Mérani, 1987- auteur. | Pinna, Jennifer, auteur. | Fiset-Sauvageau, Laurence, auteur.

Identifiants: Canadiana 20190034076 | ISBN 9782981852403

Vedettes-matière: RVM: Bois—Récupération. | RVM: Centres de recyclage—Gestion.

Classification: LCC TD810 M34 2019 | CDD 363.72/88—dc23

© 3R MCDQ, 2019



TABLE DES MATIÈRES

VALORISER LE BOIS DE CRD	1
POURQUOI CE GUIDE?	2
LE BOIS DE CRD AU QUÉBEC	3
LA RÉALITÉ DES CENTRES DE TRI.	4
LES BESOINS DES ACHETEURS	5
LES CONTAMINANTS	7
LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE BOIS	8
LES MARCHÉS POUR LE BOIS TRIÉ	9
L'IMPORTANCE DE BIEN PLANIFIER.	10
LE SOUCI DE LA QUALITÉ À TOUTES LES ÉTAPES	11
LES BONNES PRATIQUES	12
LES GRANDES ÉTAPES D'UNE LIGNE DE TRI DE RÉSIDUS DE CRD	13
RÉCEPTION	14
TRI	15
CONDITIONNEMENT	18
GESTION DE LA COUR.	19
EXPÉDITION	20
BÂTIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.	22
LIENS UTILES	23

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

3R MCDQ	Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec
3RV-E	Réduction à la source, réemploi, recyclage et compostage, valorisation énergétique, élimination
CCHST	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
CRD	Résidus de construction, de rénovation et de démolition
GES	Gaz à effet de serre
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MW	Mégawatt
po	Pouce
PVC	Polychlorure de vinyle
RAA	Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère

VALORISER LE BOIS DE CRD



POURQUOI CE GUIDE?

Ce guide vise à **répertorier les meilleures pratiques à implanter en centre de tri** de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) dans le but de permettre une valorisation maximale du bois postconsommation au Québec.

Il présente des solutions viables et réalistes, qui peuvent être implantées rapidement et à faible coût.

L'objectif est d'aider les centres de tri de résidus de CRD à obtenir une meilleure valeur de revente pour leurs matériaux, en plus d'établir et de maintenir des liens de confiance avec leurs acheteurs.

Ce guide permettra également aux acheteurs d'obtenir une qualité de bois répondant mieux à leurs besoins.

C'est une approche gagnant-gagnant!



PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES CENTRES DE TRI DE RESIDUS DE CRD

Ce guide a toute son importance pour les centres de tri désirant améliorer leur performance! C'est ce qui leur permettra d'atteindre un des niveaux de reconnaissance du programme de RECYC-QUÉBEC.

LE BOIS DE CRD AU QUÉBEC

Le *Bilan 2015 de la gestion des matières résiduelles au Québec* (RECYC-QUÉBEC, 2017) met en évidence les défis liés à la **valorisation des résidus de CRD**.

Des 560 000 tonnes de bois provenant chaque année des écocentres et des centres de tri de résidus de CRD, 445 000 tonnes sont dirigées vers les filières de recyclage (fabrication de panneaux de particules) et vers la valorisation énergétique (cimenterie ou papetière).

D'autres débouchés seraient possibles pour une catégorie de bois postconsommation exempt de contamination, notamment comme litière animale, comme agent structurant pour le compostage ou pour la fabrication de bûches et de granules énergétiques. Ces débouchés n'étant pas encouragés pour l'instant, de meilleures pratiques de tri permettraient d'obtenir des catégories de bois répondant aux exigences environnementales, et peut-être de nouveaux marchés pour le bois de CRD.

La demande annuelle pour les marchés du recyclage et de la valorisation énergétique totaliserait près de 800 000 tonnes selon RECYC-QUÉBEC. Le manque à gagner par rapport au tonnage disponible doit ainsi être comblé par de la fibre recyclée importée ou de la fibre vierge. Une plus grande sensibilisation des entrepreneurs et de la population à l'importance de la récupération du bois de CRD, combiné à de meilleures pratiques de tri en centre de tri de CRD permettraient ultimement de combler ce déficit à même le gisement québécois, générant du même coup des retombées économiques importantes.



LES DÉBOUCHÉS DU BOIS SORTANT DES CENTRES DE TRI DE CRD

63%
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

37%
RECYCLAGE

Panneaux de particules
TAFIPAN®
Tafisa®

DES DÉFIS AU QUOTIDIEN POUR LES CENTRES DE TRI

Rétention et disponibilité de la main-d'œuvre

Saisonnalité des activités

Frais de transport

Particularités régionales

Variabilité des critères des acheteurs

Concurrence avec les marchés américains

Manque de connaissances et de soutien pour la mise en marché

Capacité d'investissement limitée

LA RÉALITÉ DES CENTRES DE TRI

La gestion du bois fait partie des nombreux défis auxquels font face les centres de tri de résidus de CRD. Dans le marché actuel – et conformément aux exigences réglementaires –, il n'existe que **deux débouchés** pour le bois postconsommation : le **recyclage en panneaux de particules** et la **valorisation énergétique**.

Les acheteurs étant peu nombreux, il est important d'établir de bons liens de confiance avec eux ainsi que de les maintenir. Pour y arriver, les centres de tri doivent bien comprendre leurs exigences et mettre en place les mesures nécessaires pour atteindre les standards de qualité demandés. Or, avec tous les enjeux auxquels font face les centres de tri de résidus de CRD, il n'est pas toujours facile d'obtenir ces résultats.

Plusieurs défis quotidiens mettent des freins à l'amélioration continue, notamment la rétention de la main-d'œuvre, la saisonnalité des activités ainsi que la variabilité des critères.

D'autant plus qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas de classification officielle des différentes catégories de bois postconsommation, ce qui apporte des spécificités propres à chaque centre de tri, à chaque acheteur et même à chaque région.

Un centre de tri de résidus de CRD fait plus que du tri !

Il conditionne des débris de CRD postconsommation en matières premières destinées à d'autres marchés.

Le suivi du contrôle de la qualité doit se faire à toutes les étapes, de la réception jusqu'à l'expédition du produit fini pour la vente.

LES BESOINS DES ACHETEURS

La recherche de débouchés rentables et pérennes pour le bois de CRD passe par l'atteinte des exigences des acheteurs pour ces marchés.

Du côté des utilisateurs de fibres recyclées, les fabricants doivent garantir la qualité de leurs produits finis tout en maintenant leur performance environnementale.

Pour cela, une certaine uniformité est nécessaire dans les propriétés du bois reçu. Au cours des dernières années, plusieurs acheteurs ont remarqué une diminution de la qualité des arrivages de bois en provenance des centres de tri. Ceux-ci ont dû faire face à des refus de réception des voyages par les acheteurs, ne donnant d'autre choix que de payer pour l'enfouissement. Ils ont donc dû redoubler d'ardeur afin de mettre en place des pratiques permettant de garantir des approvisionnements constants et ainsi honorer leurs engagements avec leurs clients.



“
ÉTABLIR UNE
RELATION
D’AFFAIRES
AVEC
L’ACHETEUR,
C’EST LA
CLÉ DU
SUCCÈS!
”



NE PAS SE CONFORMER : DES CONSÉQUENCES POUR TOUS

Bien souvent, les mauvaises pratiques peuvent provoquer de mauvaises surprises, telles que le refus de marchandises par l'acheteur.

Lorsque l'on fait face à ce type de situation, il est important de bien comprendre les raisons et la source du problème.

Des refus réguliers peuvent avoir des conséquences, comme un bris de confiance avec l'acheteur, une rupture de contrat, une diminution des revenus, des frais supplémentaires en transport en plus d'une mauvaise réputation dans l'industrie.

Il est important de comprendre l'origine du problème, d'ajuster ses façons de procéder et de s'adapter rapidement à la situation.

De plus, le bois de CRD est susceptible de contenir des contaminants tels que de la colle, des additifs ou autres matières. C'est pourquoi les usages permis sont encadrés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Ainsi, les débouchés comme la litière animale, les agents structurants pour le compostage et la biomasse pour le chauffage (avec chaudière inférieure à 3 MW) ne sont pas permis d'entrée de jeu pour le bois de CRD au Québec. Les centres de tri de résidus de CRD ont donc tout intérêt à se conformer à la réglementation en vigueur ainsi qu'aux exigences de leurs acheteurs, et ce, afin d'éviter d'éventuelles conséquences qui pourraient être fâcheuses, tant pour le centre de tri que pour l'industrie.



LES CONTAMINANTS

Tout matériau autre que le bois, ainsi que le bois traité et le bois très souillé sont considérés comme des contaminants.

Il peut s'agir de verre, de bardeau d'asphalte, de panneaux de gypse avec ou sans peinture, de clous, de plastique, de granit, de céramique, de brique, de béton, de fils électriques, etc. Le bois traité, pouvant contenir des produits chimiques à base de chrome, d'arsenic ou de cuivre, représente un contaminant plus difficile à identifier et nécessite un œil avisé.

Les contaminants susceptibles de se retrouver dans le bois de CRD varient selon qu'ils proviennent d'un site de construction, de rénovation ou de démolition.

En effet, les matériaux provenant d'un site de construction sont constitués de découpes de matériaux neufs, non contaminés par des peintures ou des vernis. Ils peuvent plus aisément être triés à la source par les ouvriers afin de réduire l'effort de tri en centre de tri.

Quant aux matériaux provenant de la rénovation ou de la démolition, ils peuvent être recouverts de produits de finition. Certains de ces produits, selon l'âge des bâtiments, ne sont aujourd'hui plus utilisés pour des raisons de santé et de sécurité (p. ex. : amiante, peinture au plomb).

De plus, les pratiques de démolition actuelles, où les matériaux arrachés et fracassés sont jetés pêle-mêle dans un conteneur, rendent la tâche du trieur plus difficile en raison de la taille des matériaux. Le défi du trieur de bois consiste à bien identifier les types de bois, à les capter sur la chaîne de tri et à les acheminer dans les bonnes cases en fonction des catégories de tri.

CONTAMINANTS

Verre, bardeau d'asphalte, panneaux de gypse, clous, plastique, granit, céramique, brique, béton, fils électriques, etc.

Le type et la proportion de contaminants acceptables dans les différentes catégories de bois vont varier en fonction des acheteurs et des ententes.

CATÉGORIE 1



CATÉGORIE 2



CATÉGORIE 3



LES DIFFÉRENTES CATEGORIES DE BOIS

Bien qu'il n'existe actuellement aucune classification officielle du bois de CRD, les gens de l'industrie s'entendent pour définir trois grandes catégories aux propriétés distinctes.

Cette catégorisation est basée essentiellement sur le type de bois, son origine et son niveau de contamination.

1. Ainsi, un bois de catégorie 1 sera plus uniforme dans sa composition et moins contaminé que le bois de catégorie 2. Ce bois est normalement recyclé.
2. Le bois de catégorie 2 peut contenir des vernis, des peintures, des colles et d'autres revêtements ou adhésifs. Le principal débouché est la valorisation énergétique.
3. Le bois n'entrant dans aucune des deux catégories précédentes et le bois traité compose habituellement le bois de catégorie 3. Il est dirigé vers la valorisation énergétique.

Dans un futur rapproché, d'autres catégories pourraient être créées selon les débouchés.

Q1

QUALITÉ 1

Retailles de bois non peint ou non traité, bois d'œuvre non souillé

Q2

QUALITÉ 2

Bois peint, teint ou verni, mélamine, MDF, HDF, panneaux de particules ou agglomérés, contreplaqué, palettes, placage, etc.

Q3

QUALITÉ 3

Bois traité

LES MARCHÉS POUR LE BOIS TRIÉ

L'enjeu de la rentabilité rend la tâche difficile aux centres de tri en ce qui concerne les qualités de bois qu'ils décident de mettre en vente.

Pour s'adapter à l'offre et à la demande de façon efficace et rentable, les centres de tri doivent se tenir au courant de plusieurs éléments :

- Les exigences réglementaires applicables concernant les débouchés.
- Les contraintes environnementales des acheteurs.
- Les causes opérationnelles des différentes contaminations.
- Le niveau de contamination acceptable en fonction des acheteurs.
- Les besoins des acheteurs en matière de quantité et de constance d'approvisionnement.
- Le prix du marché et du transport.

Ces éléments doivent être abordés avant la conclusion d'une entente. Il est donc primordial que le gestionnaire du centre de tri rencontre l'acheteur pour mieux comprendre ses critères d'acceptation et signer un contrat d'approvisionnement où les modalités sont claires pour les deux parties. Sur son site, le gestionnaire devra appliquer ces bonnes pratiques :

- Fournir des formations complètes aux nouveaux employés.
- Assurer une formation continue.
- Informer les employés des différentes catégories de bois.
- Donner des rétroactions fréquentes sur leur performance.
- Inspecter régulièrement les cases de tri.
- Répéter régulièrement l'ensemble des consignes.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ?

Contrairement à la croyance populaire, le bois de CRD n'est pas considéré comme un combustible autorisé par le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) à moins d'être équipé d'une chaudière égale ou supérieure à 3 MW.

Le chauffage de serres ou de bâtiments avec de la biomasse ne peut donc généralement pas être fait à partir de bois de CRD.

L'IMPORTANCE DE BIEN PLANIFIER

Avant même d'ouvrir un centre de tri de résidus de CRD ou de prévoir des modifications importantes à ses aménagements, le gestionnaire doit, d'abord et avant tout, bien planifier ses travaux.

Entre autres, afin de limiter les frais liés au transport, il est important d'évaluer les propriétés du gisement de matières résiduelles qui sera acheminé au nouveau centre de tri et les produits finis qui seront conditionnés.

Une fois les flux de matières fixés, le gestionnaire doit déterminer les équipements de tri nécessaires et la configuration de son site en fonction des débouchés possibles. De tous les matériaux réceptionnés, le gisement de bois est souvent le plus important en volume.

Une analyse de la région, une étude de marché et un plan d'affaires sont des étapes essentielles à l'implantation de

toute nouvelle entreprise. Elles permettront au gestionnaire d'identifier les industries susceptibles de recevoir du bois selon la qualité, ou encore celles qui pourraient fournir un gisement stable de bois de qualité (p.ex. :ébénisteries).

L'emplacement stratégique d'un centre de tri est un facteur de succès de sa pérennité.

Savoir s'entourer de professionnels – tels qu'un équipementier ou un spécialiste en gestion des matières résiduelles – est un atout également afin d'optimiser au maximum son procédé de tri, en plus d'en assurer sa conformité réglementaire.

LE SOUCI DE LA QUALITE A TOUTES LES ETAPES



LES BONNES PRATIQUES

Chacun a son rôle à jouer dans l'efficacité des opérations d'un centre de tri de débris de CRD : **c'est un travail d'équipe!**

Les activités d'un centre de tri typique sont schématisées à la page suivante. Pour obtenir un bois exempt de contaminants, il est important de veiller à maintenir la qualité à toutes les étapes du processus de tri.

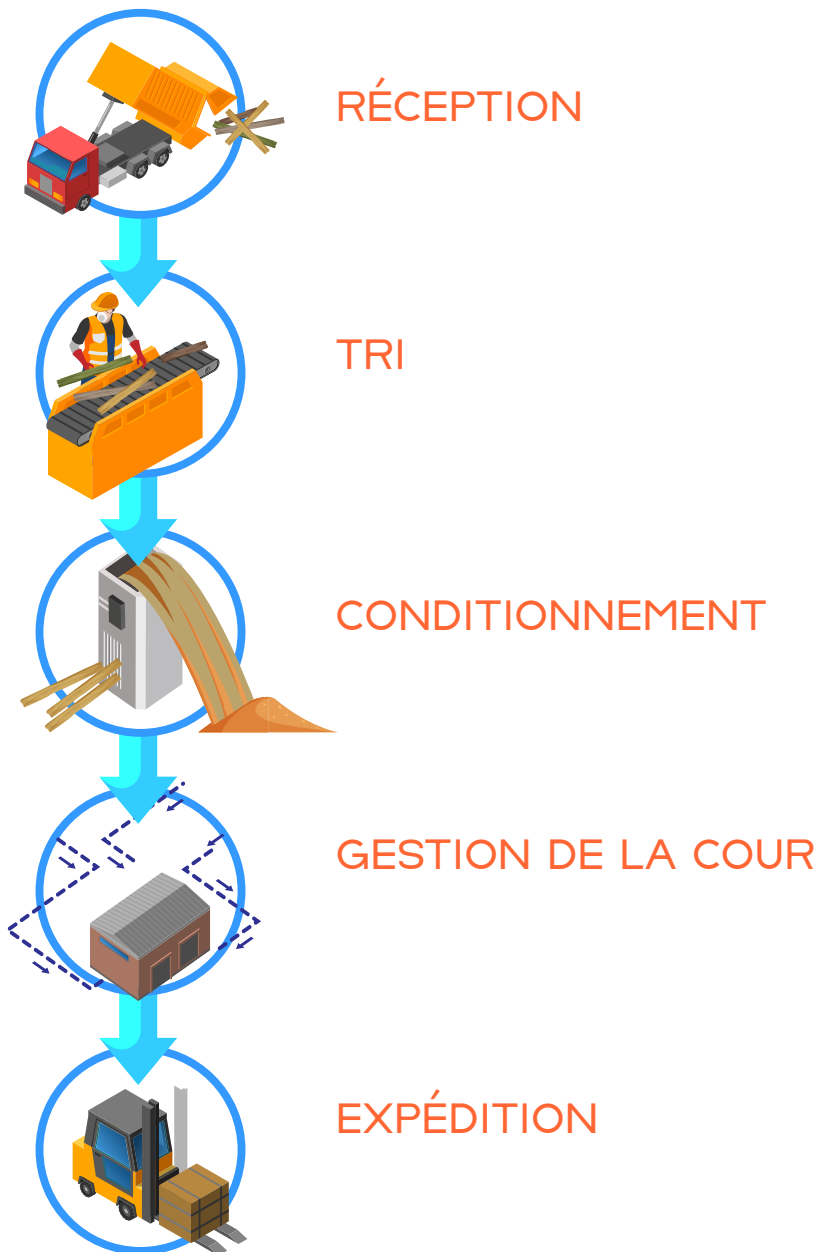
De manière générale, l'employé d'un centre de tri doit :

- Être conscient de sa responsabilité dans la qualité de la production du centre de tri.
- Bien comprendre ce qu'est un contaminant et les impacts de leur présence sur la valeur marchande du bois trié.
- Apprendre à les repérer pour pouvoir les retirer.
- Être vigilant et éviter de recontaminer les flux déjà triés.

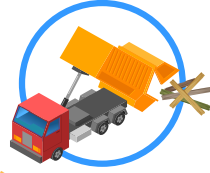
Une configuration optimale de la ligne de tri permet aux trieurs d'être plus efficaces.



LES GRANDES ÉTAPES D'UNE LIGNE DE TRI DE RÉSIDUS DE CRD



LA
QUALITÉ
DU TRI
EST LA
RESPON-
SABILITÉ
DE TOUS!



RÉCEPTION

Les camions apportant des résidus de CRD au centre de tri se présentent d'abord à la réception où ils sont pesés avant de décharger leur chargement dans une aire de réception prévue à cet effet.

LISTE DE VÉRIFICATION

- Instaurer un système de prétri efficace pour séparer dès que possible le bois des autres matériaux.
- Être à l'affût de la provenance et de la nature des matières. Un conteneur provenant d'un site de construction sera plus facile à trier que celui provenant d'une démolition. On peut ainsi mieux anticiper la teneur en contaminants, diriger l'arrivage vers le bon poste de tri et mieux évaluer l'effort à fournir.
- Séparer les tas destinés à l'entreposage de manière à ne pas mélanger des arrivages plus contaminés avec un arrivage de meilleure qualité.
- Prévoir dans le certificat d'autorisation un espace d'entreposage suffisant pour éviter une mauvaise gestion des arrivages si le taux d'affluence augmente rapidement ou en cas de surplus.
- Rappeler régulièrement les règles de bonnes pratiques au personnel de l'accueil et aux camionneurs impliqués.

La qualité du bois trié se joue dès son arrivée sur le site.





Un espace de réception de taille suffisante, bien éclairé et muni des équipements de manutention appropriés facilite le prétri.





Un convoyeur alimenté par un grappin permet d'acheminer les matériaux à trier vers les trieurs.

LISTE DE VÉRIFICATION

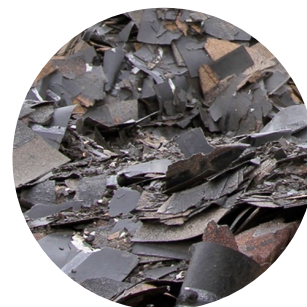
DES CONVOYEURS CONFORMES

Selon le CCHST, pour un travail d'intensité élevée, le convoyeur devrait être installé de 20 à 40 cm au-dessous des coudes du travailleur. La largeur du convoyeur ne doit pas contraindre l'opérateur à effectuer un mouvement d'extension vers l'avant de plus de 45 cm d'amplitude.

- Privilégier autant que possible le tri positif du bois.
- Nommer un trieur responsable de contrôler la qualité.
- Garder propre l'espace sous les cases de tri et le chemin d'accès de la chargeuse (*loader*). Cela permettra d'éviter la contamination croisée. Bien en informer le conducteur de la chargeuse pour obtenir sa collaboration.
- Effectuer un contrôle de qualité visuel avant l'étape de broyage. On doit éviter de fractionner davantage les contaminants, ce qui complique leur enlèvement.
- Voir au confort et à la sécurité des employés par une meilleure ergonomie du poste de travail. Par exemple :
 - Un éclairage suffisant (minimum 550 lux).
 - Une table de tri et des convoyeurs de dimensions conformes.
 - Les équipements de protection individuelle fournis (gants, lunettes de protection, protecteurs auditifs, bottes, protection respiratoire, masque).
- Maintenir une vitesse de convoyeur raisonnable pour les quantités à traiter.
- Installer un convoyeur de retour afin de bien trier le matériel qui n'aurait pas pu l'être lors de la première passe.
- S'outiller sécuritairement lorsque le démantèlement des matières agglomérées est effectué.

PRINCIPAUX CONTAMINANTS

BARDEAU D'ASPHALTE



PVC



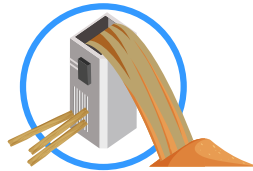
BOIS TRAITÉ



L'ajout de lampes additionnelles facilite l'identification du bois traité. C'est le contaminant le plus difficile à repérer.



Un convoyeur de retour situé sous la ligne de tri principale donne une seconde chance au trieur de retirer les contaminants.



CONDITIONNEMENT

Le bois trié peut être conditionné par broyage afin de réduire son volume et uniformiser la taille des morceaux entre 2 et 4 po. C'est généralement sous cette forme que les acheteurs voudront recevoir la matière.

LISTE DE VÉRIFICATION

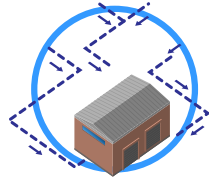
Assurez-vous de posséder une autorisation ministérielle en règle (anciennement certificat d'autorisation) pour vos activités de broyage.

L'émission de poussière est un enjeu!

L'utilisation d'un tamis permet de retirer les résidus fins de 2 po et moins.

- Nettoyer le broyeur entre le broyage de lots de qualité ou de dimensions différentes afin d'éviter la contamination croisée.
- Retirer les résidus fins des lots triés (p. ex. : par tamisage ou par un système d'aspiration par chicanes).
- Éviter de broyer en morceaux plus petit que 5 cm (2 po).
- Tamiser à la sortie du broyeur.
- Inspecter visuellement les rejets pour évaluer la performance du tri.
- Adapter, en période hivernale, la procédure de déneigement pour éviter la contamination des lots.





GESTION DE LA COUR

Le positionnement stratégique des piles de matières permet de préserver la qualité du tri avant l'expédition.

- Faire un plan d'aménagement de la cour, le communiquer aux employés et le respecter.
- Opter pour une dalle de béton plutôt qu'en asphalte pour sa durabilité, son étanchéité et sa meilleure résistance aux bris.
- Conserver la dalle de béton propre et en bon état.
- Surveiller l'usure de la dalle de béton. Les morceaux détachés peuvent venir contaminer le matériel trié.
- Éloigner suffisamment les piles de matières triées afin d'éviter la contamination croisée.

LISTE DE VÉRIFICATION



Bien séparer les piles et garder les chemins propres permet de limiter les risques de contamination croisée.



EXPÉDITION

L'expédition est la dernière étape du procédé de tri. C'est à ce moment qu'un transporteur prend en charge les matériaux pour les acheminer aux différents acheteurs.

LISTE DE VÉRIFICATION

- Établir une liste de vérification pour le contrôle de la qualité. Expliquer ce qu'elle pourrait contenir.
- Éviter de réduire la qualité du tri effectué aux étapes précédentes en mélangeant des lots de qualité moindre avec des lots de qualité contrôlée. S'assurer que le transporteur chargé d'apporter le bois vers les acheteurs respecte aussi cette pratique.
- Une fois que les débouchés ont été identifiés :
 - Rencontrer l'acheteur pour mieux comprendre ses critères d'acceptation.
 - Développer un lien de confiance.
 - Signer un contrat d'approvisionnement où les modalités sont claires pour les deux parties.

Toujours s'assurer de la destination finale de ses matières. Une bonne traçabilité est aussi un enjeu !



DES
RÉSULTATS
VISIBLES

" Avec la mise en place de **bonnes pratiques** sur le site, notre entreprise satisfait davantage les besoins de nos clients. Nous sommes fiers d'entretenir une bonne relation d'affaires et ainsi **nous positionner sur les marchés.** "

Frédéric Morin
Recyclage Frédéric Morin



BÂTIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le bois est une ressource naturelle durable et renouvelable qu'il faut valoriser. L'économie circulaire propose des stratégies permettant d'allonger le cycle de vie des ressources dans le marché. Ce modèle économique permet de lutter contre le gaspillage, et ce, à toutes les étapes de la chaîne de valeur des produits tels que le bois!

La clé du succès se trouve dans des « boucles » de mise en valeur des matières. Plus les boucles sont courtes dans les usages des matières secondaires, plus les retombées sont intéressantes! On allonge ainsi la durée de vie d'usage du bois dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E et on réduit les émissions de GES. Globalement, l'économie circulaire, c'est :

REPENSER la consommation du bois en amont (écoconception, consommation, approvisionnement responsables, optimisation des opérations).

OPTIMISER l'utilisation du bois en réemployant les produits plus fréquemment (économie collaborative, location), ou en prolongeant leur durée de vie et celle de leurs composantes (entretien, réparation, don, revente, économie de fonctionnalité).

OPTIMISER en aval en donnant une nouvelle vie aux ressources (écologie industrielle, recyclage et compostage, valorisation).

Avec leurs activités de récupération et de conditionnement du bois, les centres de tri de résidus de CRD ont un rôle capital à jouer dans l'économie circulaire.

Ce maillon de la chaîne consolide aussi les collaborations nécessaires entre les utilisateurs de produits de bois et les recycleurs. Pour conserver les propriétés exceptionnelles du bois le plus longtemps possible, les conditions de récupération, la qualité du tri et le conditionnement sont essentiels.

En conservant la valeur, les centres de tri consolident les filières. Rien de moins. Les bonnes pratiques proposées dans ce guide optimisent justement cette étape cruciale dans la mise en œuvre d'une économie plus circulaire.

PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES, C'EST CAPITAL!

LIENS UTILES

Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTEI)
www.cttei.com

Chamard stratégies environnementales
www.chamard-env.com

Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

Guide des bonnes pratiques de gestion des résidus de construction, de rénovation et de démolition, 2014, 32 p.

https://static1.squarespace.com/static/56460876e4b040eb3150fb1c/t/571fb5464d088ea4fba52d75/1461695842239/Guide+de+bonnes+pratiques_30+octobre.pdf

Nature Québec

Faire flèche de tout bois, 2017, 90 p.

http://dev.phenixweb.com/nature-quebec/wp-content/uploads/2019/04/Faire_Fleche_15fev2017_Web.pdf

RECYC-QUÉBEC

Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) – Fiche informative, 2018, 12 p.

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/Fiche-info-crd.pdf

Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec (3RMCDQ)

www.3rmcdq.qc.ca

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

Gestion des résidus du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) – Fiche d'information, 2014, 14 p.

www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/FicheInformationCRD.pdf

NOTES COMPLÉMENTAIRES

© 3R MCDQ, 2019

Ce guide a été élaboré avec soin à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles dans un objectif d'information, de sensibilisation et d'éducation. Toutefois, le 3R MCDQ et ses collaborateurs n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation du contenu ou des produits et services mentionnés. Des circonstances de lieu et de temps de même que des conditions générales ou spécifiques peuvent exiger que le contenu soit adapté.

GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES

BOIS DE CRD EN CENTRE DE TRI

Ce guide vise à répertorier les meilleures pratiques à implanter en centre de tri de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) dans le but de permettre une valorisation maximale du bois postconsommation au Québec.

Il présente des solutions viables et réalistes qui peuvent être implantées rapidement et à faible coût.

Ce document a été produit dans le cadre d'un appel de propositions de RECYC-QUÉBEC.



ctt*éi*

EXPERT EN LA MATIÈRE

ISBN 978-2-9818524-0-3



9 782981 852403